



Communiqué de presse

Le 18 février 2022

Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social :

L'Uniopss salue la juste reconnaissance de l'action des professionnels des métiers de l'humain et les mesures envisagées pour le renforcement de l'attractivité des métiers

Depuis le début de la crise Covid-19, l'Uniopss et son réseau d'Uriopss et d'adhérents nationaux n'a eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur l'importance des professionnels des métiers de l'humain, à travers de nombreuses interpellations au niveau national et dans les territoires, en particulier par une semaine de mobilisation et une pétition qui a rassemblé près de 25 000 signataires. L'attente était donc forte dans la perspective de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social d'aujourd'hui. Les annonces du Premier ministre sont donc à saluer, à la fois sur la prise en compte de l'urgence de la revalorisation salariale mais aussi dans le développement d'une politique ambitieuse de renforcement de l'attractivité des métiers de l'humain.

La crise Covid-19 que nous traversons a mis en lumière le rôle essentiel des professionnels de l'humain. Depuis plus de 2 ans, ces derniers accueillent, accompagnent les plus précaires. Oubliés du « Ségur de la santé », ces professionnels épuisés, ont vécu comme une injustice la non-reconnaissance de leur implication sans faille dans la prise en charge des personnes en situation de handicap, des personnes malades, des enfants en structure d'accueil, des personnes en situation d'exclusion.

L'annonce par le Premier ministre d'une revalorisation de la rémunération des travailleurs sociaux à hauteur de 183 euros nets par mois, revalorisation que nous réclamons depuis le début de notre mobilisation collective, est donc un pas important et une juste reconnaissance pour les 140 000 professionnels, dont, faut-il le rappeler, près de 20 % ont des salaires inférieurs à 1 500 euros par mois et dont la moyenne des salaires est de 1 770 euros nets par mois.

Cette mesure, dont le coût est estimé à 540 millions en 2022 et 720 millions en année pleine, sera financée à 2/3 par l'État et 1/3 par les départements, montrant aussi l'engagement des collectivités locales. Enfin, l'extension des mesures dites Ségur, aux soignants non concernés par celles-ci, à savoir les médecins coordonnateurs dans les EHPAD, les professionnels des centres de soins infirmiers, les aides à domicile dans les centres communaux de l'action sociale, les médecins sage-femme des PMI et les professionnels des centres de dépistage et de prévention doit être saluée.

Cette généralisation des revalorisations a été portée depuis plus d'un an par le réseau Uniopss-Uriopss et ses adhérents, à travers de nombreuses mobilisations. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir été écoutés.

Mais au-delà des revalorisations salariales, l'Uniopss tient également à saluer les mesures présentées en vue de renforcer l'attractivité des métiers, que ce soit en termes de création de filières, par la mise en place d'un comité des métiers, dans la volonté d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels ou encore dans la formation professionnelle et la VAE.

L'Uniopss, dans sa contribution pour un projet de loi Autonomie, avait porté ces mesures et appelait à une politique globale d'urgence pour renforcer les vocations pour ces métiers. Nous avons donc été entendus.

Ces annonces, à la fois en termes de revalorisation salariale, mais aussi de renforcement des carrières, devront avoir des impacts sur la qualité de l'accueil, sur les services apportés aux enfants, aux jeunes, aux personnes adultes protégées, à celles en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Cette amélioration de la qualité reste notre préoccupation principale et répond à notre conception des conditions dignes de suivi et d'accompagnement des plus fragiles.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.